

Évaluation du potentiel de gîte pour les chiroptères avant réhabilitation de 6 bâtiments rue Rente Saint Bénigne à Longvic (21)

Compte rendu de visite

Juin 2023



Photo 1 : Vue des bâtiments 21 à 27, façades sud-ouest.

Réalisation : Paul Vernet, technicien naturaliste indépendant.

Photographies : sauf mention contraire, ©P.Vernet

Compte-rendu réalisé pour l'Office Public de l'Habitat, Grand Dijon Habitat

2 bis rue Maréchal Leclerc, BP 87027, 21070 Dijon Cedex.

Chargé d'opération : Rémi Crevisy

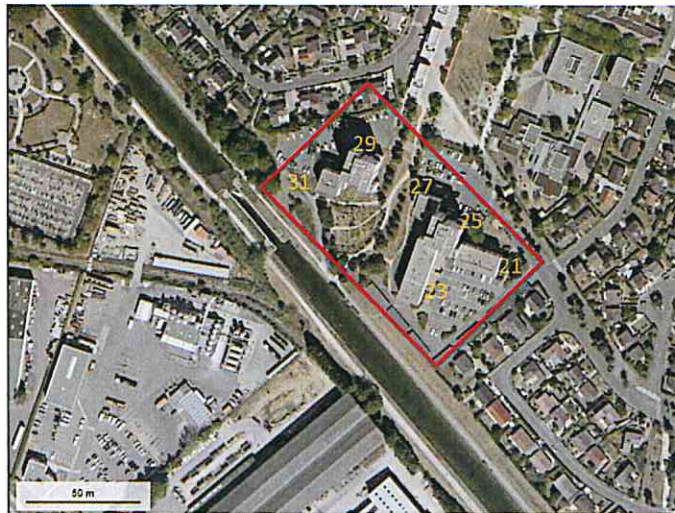
Table des matières

CONTEXTE	3
METHODOLOGIE	3
ENJEUX IDENTIFIES SUR LE SITE	4
BILAN PROSPECTION	5
PRECONISATIONS	5
EVITER	5
REDUIRE	6
PHASE TRAVAUX	6
COMPENSATION : AMENAGEMENT DE GITES A CHAUVES-SOURIS	6
CONCLUSION	9
RESSOURCES ELECTRONIQUES	9
BIBLIOGRAPHIE	9
ANNEXE	10
PLAN D'UN NICOIR INTEGRE A L'ISOLATION	10

Contexte

Un diagnostic sur les chiroptères a été demandé par Grand Dijon Habitat avant la réhabilitation de 6 bâtiments, 21, 23, 25, 27, 29 et 31 rue Rente Saint Bénigne à Longvic (21), incluant une isolation des façades par l'extérieur. Les bâtiments sont occupés.

Ce compte-rendu de visite a été rédigé dans le but de concilier les travaux, le respect de la réglementation concernant les espèces protégées et les enjeux environnementaux.



Carte 1 : Localisation des bâtiments, 21, 23, 25, 27, 29 et 31 rue Rente Saint Bénigne, 21600 Longvic (@IGN)

Méthodologie

Les constructions humaines peuvent offrir les conditions nécessaires aux chauves-souris pour établir des gîtes (conditions thermiques, quiétude, luminosité, aération...). Grâce à leur petite taille, certaines espèces utilisent de très petits interstices : sous les tuiles, sous les rives, derrière des volets, dans des linteaux. D'autres ont besoin de plus grand volume : comble, cave, grenier.

La visite des extérieurs des bâtiments a eu lieu le 19 juin 2023.

Les chauves-souris ou des traces d'occupation (marquage, guano) ont été recherchées sur les façades. Elles ont été détaillées depuis le sol à l'aide de jumelles. Les possibilités de gîte ont été évaluées.

Les bâtiments ont été numérotés selon leurs numéros dans la rue Rente Saint Bénigne.

Enjeux identifiés sur le site

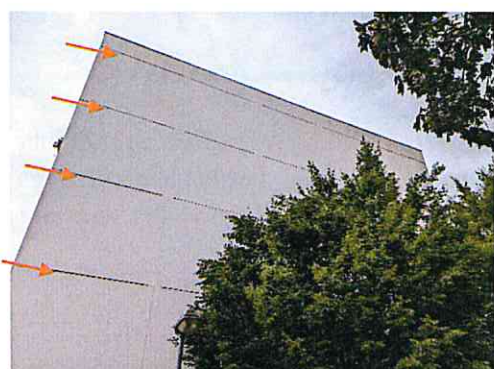
Lors de la visite, les façades ont été détaillées afin d'évaluer le potentiel de gîte pour les chiroptères. Aucun gîte avéré de chiroptère n'a pu être identifié.

Sur tous les bâtiments, un joint de quelques centimètres au-dessus de toutes les fenêtres et de tous les balcons est accessible aux chauves-souris et peut être utilisé comme gîte, surtout en hauteur.



Photos 2: Joints au-dessus des fenêtres et balcons, favorables aux chauves-souris.

Excepté le pignon sud-ouest du bâtiment 23, sur toutes les façades des 4 bâtiments 21 à 27, un joint de dilatation horizontal entre tous les étages est favorable aux chiroptères, surtout en hauteur. Pour le pignon sud du bâtiment 23 et toutes les façades des bâtiments 29 et 31, ces joints sont bouchés.



Photos 3: Joints de dilatation entre étages, favorables aux chauves-souris.

Excepté sur le bâtiment 25, la couvertine est de faible hauteur, l'espace entre le mur et la couvertine ne semble pas accessible aux chiroptères. Pour le bâtiment 25, la couvertine est plus haute dans l'alignement des fenêtres et balcons, l'espace de quelques centimètres entre cette couvertine et le mur est favorable aux chiroptères.



Photos 4: Espaces entre la couverture et la façade, favorables aux chauves-souris, bâtiment 25.

Bilan Prospection

Plusieurs espaces susceptibles d'être utilisés comme gîte par les chiroptères ont été relevés :

- Pour tous les bâtiments : joints au-dessus des fenêtres et balcons.
- Pour les bâtiments 21 à 27 : joints de dilatation entre étages.
- Pour le bâtiment 25 : couvertines au-dessus des derniers balcons et dernières fenêtres.

Ce groupe de bâtiments est situé à proximité immédiate du canal de Bourgogne, terrain de chasse et de transit pour les chauves-souris.

Préconisations

Les préconisations suivantes ont été établies selon la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) afin de répondre à l'objectif de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Eviter

Si cela est thermiquement possible, l'espace au-dessus des fenêtres et balcons sera conservé. Dans le cas contraire, il faudra prévoir un colmatage (voir partie suivante).

Les possibilités de gîte pour les chiroptères sur ces bâtiments seront impactées par les travaux d'isolation par l'extérieur incluant nécessairement le colmatage des joints de dilatation et le démontage et remplacement des couvertines.

Toutes les espèces de chiroptères étant protégées, gîte compris, il faudra prévoir de déposer le CERFA N° 13 614*01 auprès de la DREAL BFC (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté) pour destruction d'habitat d'espèce protégée et prévoir des mesures de réduction des impacts et de compensation.

Réduire

L'impact des travaux peut être réduit à certaines périodes de l'année, quand les chauves-souris peuvent facilement s'envoler, c'est-à-dire hors période d'hibernation et de mise-bas.

Il faudra prévoir le démontage des couvertines du bâtiment 25 à une période préférable (voir tableau suivant).

Tableau 1 : Calendrier d'intervention sur les façades

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Red	Red	Green	Green	Green	Red	Red	Red	Green	Green	Green	Red

A éviter
Possible selon conditions météo et contexte
Préférable

Il faudra prévoir le **colmatage après vérification à l'endoscope** par un(e) chiroptérologue de l'absence de chauve-souris :

- Pour tous les joints de dilatation.
- Pour les joints au-dessus des balcons et fenêtres s'ils ne sont pas conservables.
- Pour l'espaces derrière les couvertines du bâtiment 25 si le démontage n'est pas possible pendant les périodes indiquées.

Ces colmatages ne peuvent se faire que dans les périodes possibles et préférables du calendrier ci-dessus. Si des individus sont découverts ou que l'inspection à l'endoscope ne permet pas de conclure à l'absence de chiroptère, des systèmes anti-retours devront être installés.

Phase travaux

Les personnes intervenant sur le démontage des couvertines devront être sensibilisées à la présence potentielle de chauves-souris.

En cas de découverte fortuite d'individus non volants pendant les travaux :

- Arrêt du chantier sur la partie concernée.
- Prévenir une personne habilitée à intervenir sur les espèces protégées (Société d'Histoire Naturelle d'Autun).

Compensation : aménagement de gîtes à chauves-souris

Pour compenser la perte d'habitat liée à la destruction des gîtes potentiels et dans une démarche visant à favoriser les insectivores autour du site, la pose de gîtes artificiels sera nécessaire. Plusieurs modèles existent avec des succès de colonisation variables.

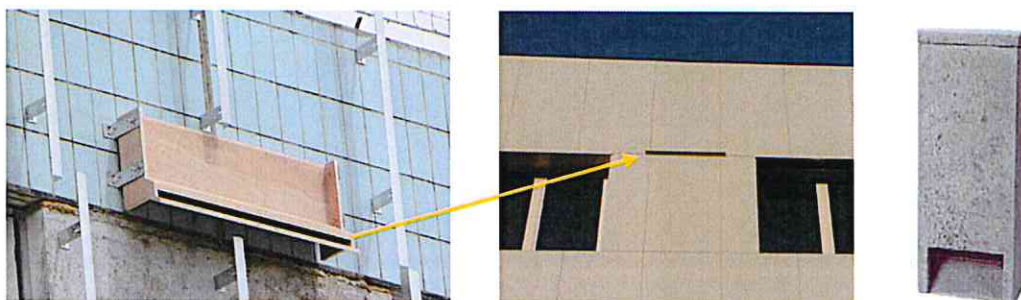
Évaluation du potentiel de gîte pour les chiroptères avant réhabilitation rue Rente Saint Bénigne à Longvic.

Différents modèles à fixer sur les façades sont disponibles dans le commerce ou sont facilement constructibles.



Photos 5: Exemple de gîte, de gauche à droite : chauves-souris/martinets ; de façade en béton de bois ; de façade en bois ([http://www.schwegler.be/Katalog69FR\(LQ\).pdf](http://www.schwegler.be/Katalog69FR(LQ).pdf) ; et <https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-oiseaux/petite-faune-du-jardin/chauves-souris/>)

Dans le cas d'isolation par l'extérieur, il est conseillé d'installer les nichoirs dans l'isolation, avec seulement une fente visible sur la façade. Cela permet d'éviter de trop grands écarts de température à l'intérieur du gîte artificiel. Ces gîtes peuvent être compartimentés pour favoriser l'installation d'individus isolés ou de petites colonies.



Photos 6: Nichoir à chiroptère intégré à l'isolation (©L. Arthur, plan en annexe) ; tube de façade à encastrer dans l'isolation ([http://www.schwegler.be/Katalog69FR\(LQ\).pdf](http://www.schwegler.be/Katalog69FR(LQ).pdf))

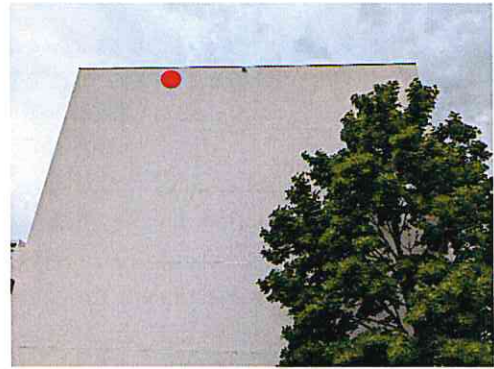
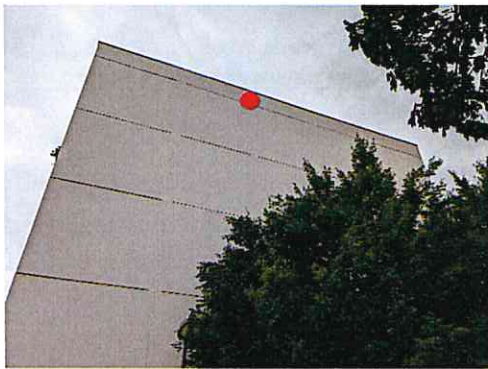
Le guano tombant au pied de tous ces modèles de nichoirs, il faut éviter de les installer au-dessus des entrées et des terrasses ou alors prévoir des planches de réception.

Pour augmenter les chances de colonisation et créer un « réseau de gîtes », plusieurs gîtes doivent être disposés selon différentes expositions.

Pour faciliter les suivis post-chantier d'occupation de ces nichoirs, un positionnement accessible facilement avec un endoscope est à privilégier.

Pour les bâtiment concernés, l'aménagement suivant est proposé. **11 gîtes intégrés à l'isolation** dont 2 compartimentés (à moduler selon les possibilités techniques):

- 4 gîtes intégrés à l'isolation dont un compartimenté, en hauteur sur le **bâtiment 25**, emplacements selon différentes expositions, à définir selon les accès possibles.
- 4 gîtes intégrés à l'isolation dont un compartimenté, en hauteur sur les **bâtiments 29 et 31**, emplacements selon différentes expositions, à définir selon les accès possibles.
- 1 gîte intégré à l'isolation sur la façade est du **bâtiment 21**.
- 1 gîte intégré à l'isolation sur la façade sud-ouest du **bâtiment 23**.
- 1 gîte intégré à l'isolation sur la façade ouest du **bâtiment 27**.



Photos 7: Emplacements possibles des nichoirs intégrés à l'isolation, de gauche à droite et de haut en bas : bâtiments 21, 23, 25, 27 et 29.

Évaluation du potentiel de gîte pour les chiroptères avant réhabilitation rue Rente Saint Bénigne à Longvic.

Conclusion

La nature des travaux ne permettant pas de conserver tous les gîtes potentiels pour les chiroptères, le Cerfa N° 13 614*01 devra être déposé à la DREAL BFC.

L'impact des travaux sera réduit en respectant le calendrier d'intervention et en procédant à des colmatages. La pose de gîtes artificiels permettra de compenser la perte d'habitat.

Un suivi en phase chantier sera nécessaire pour valider la taille et les positionnements des nichoirs.

Il faudra également prévoir un suivi post-chantier pour évaluer l'utilisation des gîtes artificiels et mettre en œuvre des actions correctives si besoin.

Ressources électroniques

Plus d'informations sur les premiers gestes en cas de découverte de chauve-souris : https://observatoire.shna-ofab.fr/fr/sos-chauves-souris_16.html

Des documents de référence peuvent être consultés sur les sites :

<https://www.biodiversiteetbati.fr/>

<https://www.cpepesc-lorraine.fr/documents.html> ; particulièrement le [Guide préservation des chiroptères et rénovation des bâtiments](#).

Gîtes artificiels pour chiroptères sur différents sites de vente :

[http://www.schwegler.be/Katalog69FR\(LQ\).pdf](http://www.schwegler.be/Katalog69FR(LQ).pdf)

<https://www.fauneconservation.com/pour-les-chauves-souris>

<https://naturenichoirs.fr/>

<https://www.wildcare.eu/nichoirs/gites-chauve-souris.html>

<https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux/petite-faune-du-jardin/chauves-souris/>

Bibliographie

Arthur L, Lemaire M. 2021. *Les chauves-souris de France, Luxembourg et Suisse*. Biotope éditions, 2021.

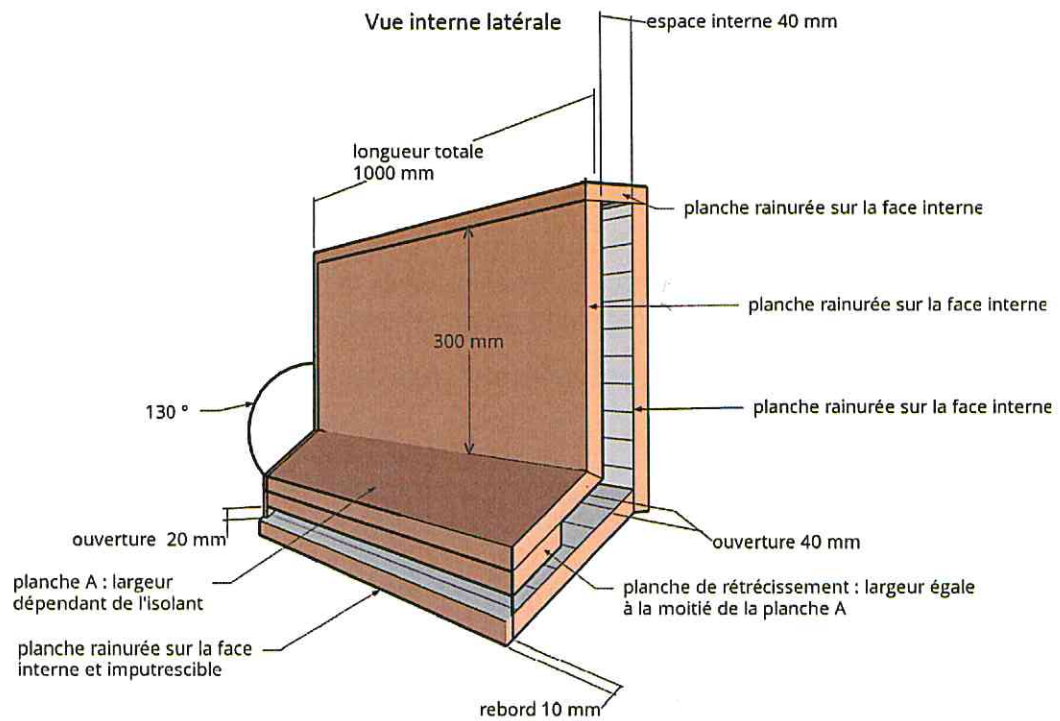
Borel C, Stoetzel A, Thiriet A. 2022. *Chiroptères et bâtiments - Inventaire et intégration de l'enjeu*. CPEPESC Lorraine.

Dietz C, Kiefer A. 2015. *Chauves-souris d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 2015.

Robert L, Cartier A, Jouve L, Sirugue D. 2016. Les Chauves-souris de Bourgogne. *Revue scientifique Bourgogne Nature*. https://observatoire.shna-ofab.fr/shna-ofab/fichiers_pdf_/2-observatoire/8-sos/plaquette_chauve-souris_2020.pdf

Annexe

Plan d'un nichoir intégré à l'isolation



NB : Sur cette vue les planches de protection latérale ont été retirées afin de mettre en évidence la structure interne du nichoir, mais le nichoir doit être fermé sur les côtés et sur le dessus.